

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 11 décembre 2024**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

**Présents** : 7

**Votants** : 10

**Sont présents** : Patricia LOISEAU, Fabien BONNIER, Suzanne BRAYETTE, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Florence PICARD

**Représentés** : Jean-François DELPORTE par Sébastien FAGONT, Romain RICADA par Patricia LOISEAU, Dominique LECOURT par Davy LATIZEAU

**Excuses** :

**Absents** : Thibaut RICADA

**Secrétaire de séance** : Florence BONNIER

---

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 7, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2024 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Convention pour le remboursement de la commune prenant en charge le participation financière de la mutuelle santé des agents - Villeneuve sur Fère - DE\_2024\_041**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec la commune de Villeneuve sur Fère pour le remboursement, au prorata des heures travaillées, de la participation au financement de la mutuelle santé des agents.

En effet, il n'y a pas de précision pour la participation des agents intercommunaux et aucune modulation horaire n'est possible.

La commune de Villeneuve sur Fère prendra à sa charge la participation de l'agent administratif et émettra un titre de recette annuel en décembre.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la commune de Villeneuve sur Fère pour le remboursement annuel de la participation financière à la mutuelle santé des agents.

**Objet : Convention pour le remboursement de la commune prenant en charge le participation financière de la mutuelle santé des agents - Lucy le Bocage - DE\_2024\_042**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec la commune de Lucy le Bocage pour le remboursement, au prorata des heures travaillées, de la participation au financement de la mutuelle santé des agents.

En effet, il n'y a pas de précision pour la participation des agents intercommunaux et aucune modulation horaire n'est possible.

La commune de La Chapelle sur Chézy prendra à sa charge la participation pour l'agent technique et émettra un titre de recette annuel en décembre.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la commune de Lucy le Bocage pour le remboursement annuel de la participation financière à la mutuelle santé des agents.

**Objet : Devis pour le changement de la porte d'entrée de la mairie - DE\_2024\_043**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la menuiserie DAVID pour le changement de la porte d'entrée de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents APPROUVE le devis de la menuiserie DAVID pour 3 469€ HT (4 162,80 € TTC).

**Objet : DETR : Changement de la porte d'entrée de la mairie - DE\_2024\_044**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de changement de la porte d'entrée de la mairie pour un montant estimé à 3 469 € HT correspondant au devis présenté par la menuiserie DAVID.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	3 469 €	50	1 734,50 €
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>			1 734,50 €
<b>MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>			1 734,50 €
<b>TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)</b>			<b>3 469 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de l'Etat, pour le projet de changement de la porte d'entrée de la mairie, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 50 % du montant HT de l'achat.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

**Objet : DETR : Changement de la porte de l'église côté route - DE\_2024\_045**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de changement de la porte de l'église côté route pour un montant estimé à 3 369 € correspondant au devis présenté par M. Sébastien PELLIEU.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	3 369 €	50	1 684,50 €
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>			1 684,50 €
<b>MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE</b>			1 684,50 €
<b>TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)</b>			<b>3 369 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de l'Etat, pour le projet de changement de la porte de l'église coté route, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 50 % du montant HT de l'achat.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

### **Objet : DM n°3 : Subvention Foyer Rural sur année 2023 - DE\_2024\_046**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	500.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Parcours du cœur : Course ou marche sponsorisée par la région pour la lutte contre la maladie cardiovasculaire. Inscription pour une organisation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2025. Possibilité de la jumeler avec l'inauguration du City Stade.
- Chemin piétonnier vers le cimetière : A réfléchir après la réception du devis.

- Chemin piétonnier vers Saint Cloud : Début des travaux le 06 janvier 2024.
- Passage piéton à créer sur la D 862 au niveau du panneau Stop route de Nogent l'Artaud.
- Remerciement aux élus ayant participé à la mise en service du City Stade le 14/12/2024.
- Inondation abri bus du Fays : Travaux reportés début d'année 2025 par la société.
- Une boîte à clés avec code et un registre seront mis à disposition des habitants pour récupérer les équipements du City Stade (filets, balles, etc...).
- M. Sébastien FAGONT propose qu'une poubelle soit installée sur le terrain du city stade.
- M. Davy LATIZEAU a constaté des déjections animales sur le City Stade.
- M. Sébastien FAGONT propose l'installation d'une table de pique-nique en béton sur le terrain du City Stade.
- M. Sébastien FAGONT rappelle qu'il faut remettre les poteaux de but et le terrain de pétanque en état.
- Discussion autour des chats errant : sujet compliqué car il faut les attraper avant de les faire stériliser. Cela représente un coût pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

La secrétaire de séance,  
Florence BONNIER

Le Maire,  
Patricia LOISEAU